



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires
et de la mer**

Service eau, biodiversité
et développement durable
Affaire suivie par : Thierry Abgrall
thierry.abgrall@charente-maritime.gouv.fr
Tél. : 05 16 49 62 46

Réf. dossier : AIOT : 0100003122

**COMMISSION LOCALE DE L'EAU
SAGE Charente
5, rue Chante-Caille
ZI des Charriers
17100 SAINTES**

La Rochelle, le 02 novembre 2022

Objet : Autorisation environnementale au titre des articles L181-1 et suivants du code de l'environnement
Aménagement d'une zone d'activité aéronautique - Saisine de la CLE du SAGE Charente

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la procédure de demande d'autorisation environnementale, mon service coordonne l'instruction de la demande suivante :

**Aménagement d'une zone d'activité aéronautique
sur la commune de Saint-Germain-de-Lusignan**

Ce dossier de demande d'autorisation environnementale ne fait pas l'objet d'une étude d'impact au titre des articles R122-2 et R122-3 du code de l'environnement. Vous trouverez le dossier en téléchargement par le biais du lien transmis en parallèle de ce courrier par voie électronique, pour avis de la CLE du SAGE Charente dans les conditions prévues par l'article R181-22 du code de l'environnement.

Au titre de l'article R181-33 du code de l'environnement, vous disposez d'un délai de **45 jours** à réception de ces documents pour fournir cet avis. Passé ce délai, il sera réputé favorable.

Afin d'assurer la bonne instruction de ce dossier, je vous remercie de m'indiquer la date de réception de cette demande et me transmettre votre avis dans les délais prévus.

Mon service se tient à votre disposition pour tout élément complémentaire nécessaire.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour le préfet et par délégation

*Le Chef du Service EAU, Biodiversité
et Développement Durable*

Yann FONTAINE